



Conseil communal d'Etagnières

1

Etagnières, le 23 novembre 2023

Aux membres du
Conseil communal d'Etagnières

CONVOCATION

No 11 de la législature 2021 – 2026

Assemblée du Conseil communal

Salle de l'Etang

Jeudi 07 décembre 2023 à **19h.00** précise

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite pour la 11^{ème} séance de la législature 2021-2026.
Celle-ci est publique.

Ordre du jour

1. Accueil, appel
2. Communication(s) du Bureau
3. Communication(s) de la Municipalité
4. Mérites 2023
5. Adoption du PV de l'assemblée du 28 septembre 2023
6. Adoption du préavis 26/12.2023 – Budget 2024
7. Infrastructures communales d'accessibilité au quai provisoire
8. Informations de la Municipalité :
 - a. Ancienne église d'Assens – début des travaux
 - b. Nouvelle gare LEB – Point du dossier
 - c. Rétrospectives 2023 / perspectives 2024
 - d. Vœux de la Municipalité.
9. Divers et propositions individuelles.

Le bureau vous attend toutes et tous et vous adresse ses meilleures salutations. Nous nous réjouissons de partager avec vous un repas après la séance.

NB : Le secrétaire doit indiquer le nombre définitif de participants à la personne qui organise ce repas **au plus tard le lundi précédent la séance à 18h.00** et, pour cette raison, il serait agréable que les conseillères et conseillers qui savent qu'ils ne seront pas présents l'annoncent **AVANT** cette date et heure fatidique afin d'éviter de commander des menus (**à 40.00**) inutilement. **MERCI**

Le bureau

Annexes :

- PV de la dernière séance du Conseil communal du 28 septembre 2023.
- Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.
- Budget 2024.

Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

PS. Le secrétaire prie instamment TOUTES LES CONSEILLÈRES ET TOUS LES CONSEILLERS qui désirent lui transmettre un e.mail de TOUJOURS l'adresser à : b.cherpitcce@outlook.com uniquement. Ceci afin d'éviter des pertes de temps pouvant causer l'absence de document(s) joint(s) à la convocation comme demandé à l'art.43 du Règlement du Conseil communal.

ATTENTION : SUITE AU VERSO...

La Municipalité a fixé les dates des séances du Conseil durant l'année 2023 et vous prie de bien vouloir les agender :

- **Jeudi 14 mars 2024 à 20h.00**
- **Jeudi 27 juin 2024 à 20h.00**
- **Jeudi 26 septembre 2024 à 20h.00**
- **Jeudi 12 décembre 2024 à 19h.00**